



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés des AMAP liées au couvre-feu

Question écrite n° 38181

Texte de la question

M. Stéphane Testé attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les difficultés des AMAP liées à la mise en place prolongée du couvre-feu. Les associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) apportent une solution locale d'approvisionnement de denrées alimentaires de qualité, en garantissant une continuité de débouchés économiques pour les paysans. Avant la crise sanitaire, leurs distributions de légumes, pains, viandes, fromages, fruits, etc. avaient lieu généralement de 18 h 30 à 20 h 30, en semaine. Mais la prolongation du couvre-feu a eu pour effet de décaler les horaires de distribution plus tôt dans la journée, si bien que les producteurs en AMAP sont obligés de rattraper leurs heures de travail (semis, plantation, transformation) pendant le week-end, voire la nuit. M. le député indique à M. le ministre que les producteurs en AMAP (maraîchage, élevage, transformation alimentaire etc.) risquent l'épuisement professionnel si aucune solution n'est trouvée. Il lui demande par conséquent si le Gouvernement envisage la mise en place de dérogations afin d'autoriser la distribution et le retrait de denrées alimentaires pendant le couvre-feu.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Testé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38181

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 avril 2021](#), page 3366

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)